

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messagerie : [montigny-le-chartif@wanadoo.fr](mailto:montigny-le-chartif@wanadoo.fr)

**Procès-verbal de la session ordinaire  
du mercredi 10 mars 2010**

Convocations adressées le 5 mars 2010.

L'an deux mille dix, le dix mars à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs FAUQUET Joël, FORTIN Claude, BOUILLON Jean-Philippe, AUGER Eric, Mesdames JULIEN Annie et HERMAN Christine, Messieurs DESCHAMPS Pascal, ROBIN Jean-Paul, LAUFRAY Bruno, LAMELET Alain, BEAUVAIS Jean-Pierre, PELLERIN D'YERVILLE Christian, Madame SEVESTRE Maryline,

Absent excusé : Monsieur HUET Jean-Paul,

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

**Secrétaire de séance** : M. DESCHAMPS Pascal

**Vote des comptes administratifs 2009**

Le Conseil municipal examine les comptes administratifs présentés par Monsieur FAUQUET Joël, Maire et en concordance avec les comptes de gestion qui laissent apparaître :

- **à la REGIE DE TRANSPORT SCOLAIRE :**

Section investissement :	Dépenses : 0
	Recettes : 6 875.01 € soit un excédent de 6 875.01 €
Section de fonctionnement :	Dépenses : 18 872.72 €
	Recettes : 23 381.88 € soit un excédent de 4 509.16 €

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif dont les excédents restent dans les sections respectives.

- **à la REGIE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE :**

Section d'investissement :	Dépenses : 409 006.15 €
	Recettes : 219 064.12 € soit un déficit de 189 942.03 €
Section de fonctionnement :	Dépenses : 64 649.02 €
	Recettes : 196 942.19 € soit un excédent de 132 293.17 €

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif et décident d'affecter :

Le résultat de fonctionnement comme suit :

- en réserve au compte 1068 pour 132 293.17 €.

Le déficit d'investissement comme suit :

- Déficit antérieur au compte 001 pour 189 942.03 €.

- **Au BUDGET LOGEMENT SOCIAL :**

Section d'investissement :	Dépenses : 3 906.39 €
	Recettes : 1 762.00 € soit un déficit de 2 144.39 €
Section de fonctionnement :	Dépenses : 1 128.08 €
	Recettes : 18 923.92 € soit un excédent de 17 795.84 €

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif et décident d'affecter

Le résultat de fonctionnement comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour 15650.84 €
- en réserve au compte 1068 pour 2145 €.

Le déficit d'investissement comme suit :

- Déficit antérieur au compte 001 pour 2 144.39 €.

- **Au BUDGET COMMUNAL :**

Section d'investissement : Dépenses : 425 448.89 €  
Recettes : 410 693.43 € soit un déficit de 14 755.46€

Section de fonctionnement : Dépenses : 204 868.46 €  
Recettes : 423 300.17 € soit un excédent de 218 431.71 €

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif,

Vu le déficit de 14 755.46 € en investissement, Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit ;

- Excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour 203 675.71 €
- En réserve au compte 1068 pour 14 756 €.

Et le déficit d'investissement comme suit au compte 001 pour 14755.46 €

- **Au BUDGET LOTISSEMENT « La Girarderie »**

Section d'investissement : Dépenses : 93 112.08 €  
Recettes : 93 112.08

Section de Fonctionnement : Dépenses : 93 112.08  
Recettes : 153 391.75 soit un excédent de 60 279.67 €

Après que M. Le Maire soit sorti de séance, les membres du conseil municipal approuvent les résultats du compte administratif.

**Réalisation d'un prêt PLUS pour logements sociaux**

Pour financer l'opération « Coeur de Village » au 24 rue d'Illiers pour la réalisation de deux logements dont le plan de financement s'établit ainsi

Subvention de l'Etat :	8 600 €
Subvention du Conseil Régional :	113 800 €
Prêts CDC :	171 000 €
Fonds propre :	<u>738 €</u>
Total :	294 138 €

Il est proposé de souscrire un emprunt d'un montant de 171 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,85 %

Echéances : annuelles

Durée totale du prêt : 30 ans

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité ; en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.

Après un vote à main levée , il en ressort 11 votes pour et 3 abstentions , de ce fait le Conseil Municipal autorise M. Le Maire, Joël FAUQUET à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et les demandes de réalisation de fonds.

### **Tour de garde des élections Régionales**

Suite à l'organisation des élections régionales des dimanches 14 et 21 mars 2010, le Conseil Municipal a établi les tours de garde comme suit :

#### **Le 14 mars**

8 h à 10 h 30	10 h 30 à 13 h	13 h à 15 h30	15 h30à 18 h
FAUQUET Joël	DESCHAMPS Pascal	ROBIN J. P	BOUILLON J. Philippe
SEVESTRE Maryline	FORTIN Claude	AUGER Eric	LAUFRAY Bruno
PELLERIN Christian	HERMAN Christine	LAUFRAY Bruno	BEAUVAIS Jean-Pierre

#### **Le 21 mars**

8 h à 10 h 30	10 h 30 à 13 h	13 h à 15 h30	15 h30à 18 h
FAUQUET Joël	FORTIN Claude	PELLERIN Christian	LAUFRAY Bruno
HERMAN Christine	DESCHAMPS Pascal	BOUILLON J. Philippe	LAMELET Alain
ROBIN J. P		BEAUVAIS Jean-Pierre	AUGER Eric

### **Présentation de divers devis**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise « Le Jardinier d'Happon » d'un montant de 2 339.89 € TTC pour la tonte du terrain de sport et la rue de Nogent pour l'année 2010, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce contrat d'entretien.

En vue de clôturer le terrain de la maison 7 rue de Nogent pour accéder au bâtiment servant de rangement et de garage, il a lieu de créer un portail sur la rue du purgatoire et de fermer devant l'habitation .

L'entreprise POUSSIN a présenté un devis de 2 942.40 € TTC pour la création de cette clôture. Après examen, le Conseil Municipal envisage de réaliser ces travaux directement.

Afin d'installer le SOFREL qui relie les deux réservoirs aux ordinateurs de la mairie, les conseillers acceptent l'achat de deux modems RTC.

Suite aux intempéries de cet hiver , il a lieu d'intervenir en urgence sur la voie de la Boussardière, le Conseil Municipal décide donc de modifier la répartition des travaux de voirie en partie sur la voirie communale des Raffarinières et en partie sur la voie de la Boussardière pour un montant global de 17 878.00 € HT .

## **Informations et Questions diverses**

Monsieur Le Maire rappelle que lors des opérations d'inhumation, d'exhumation et de translation de corps, des mesures de police prescrites par les lois et règlements sont effectuées par le maire et l'adjoint au Maire. La commune ne peut plus appliquer le régime des vacations funéraires. Mais à l'occasion d'une inhumation, différentes taxes peuvent être dues à la commune, c'est pourquoi il est proposé de créer des taxes funéraires '.

Après en avoir délibéré, il est décidé d'instaurer la taxe municipale d'inhumation et la taxe municipale d'exhumation à 30 €.

De plus, il est rappelé que la commune peut instaurer une taxe quotidienne lors de l'utilisation du caveau d'attente .Il est décidé de fixer à partir du 16<sup>ème</sup> jour d'utilisation du caveau provisoire une taxe quotidienne à 30 € / jour.

Suite à réalisation de pré-études gratuites de l'association en Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement pour la commune, il est décidé de majorer la cotisation en faveur du CAUE à 100 € en 2010

Suite à la mise en place par l'USMC d'une collecte en faveur des sinistrés de la Vendée et de la Charente-Maritime , Les élus acceptent de prendre en charge les frais de carburant du camion qui transportera les objets .

M. Deschamps signale une vitesse excessive des véhicules dans la rue d'Illiers, M. FAUQUET Joël propose d'installer un compteur pour évaluer le nombre de véhicules ne respectant pas la réglementation en ville.

Suite à un courrier de la FNACA concernant la commémoration de la guerre d'Algérie, les élus rappellent qu'ils restent attachés à la date du 19 mars pour cette cérémonie et ne retiennent pas la date du 5 décembre.

Après discussion, et à l'occasion de l'organisation du cross de l'USMC du 21 mars les élus décident d'offrir un bouquet à la première des participantes des deux courses féminines.

La séance est levée à 23 heures 45.